



# **CIRCUIT DES DÉCHETS ET TRI DES DÉCHETS À RISQUE INFECTIEUX**

**DASRI**

Fondamentaux en Hygiène – DPIAS

B.Lancelevée service de Santé au Travail et DPIAS

**CHU**  
ROUEN NORMANDIE

2022

# HISTORIQUE

## ● Problématique non récente mais des étapes marquantes

- Crise de la Vache folle (ESB ) de 85 à 1996 = 1<sup>er</sup> décès de la maladie de Creutzfeldt Jakob (*« des poches de sang retrouvées à ciel ouvert dans des décharges... »*)
- « notion de pollueur ... payeur » → nouvelles mesures

## ● Protocole créé en 2003

Nouvelles actualisations en 2010 et 2013 selon la législation développement durable ...

## DÉFINITION

- **Les déchets d'activité de soins à risque infectieux DASRI** contiennent **des micro-organismes viables** ou **leurs toxines** dont on sait qu'en raison **de leur nature, leur quantité** ou **de leur métabolisme** ils peuvent **causer une maladie** chez **l'homme** ou **chez d'autres organismes vivants**

*Article R.1335-1 du Code de la santé publique*

**Même en l'absence de risque infectieux sont considérés comme DASRI**

- des matériels et matériaux piquants ou coupants
- des produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption

## LES OBJECTIFS DU PROTOCOLE

- **Prévenir le risque infectieux pour les patients et les usagers**
- **Prévenir les risques professionnels**
- **Répondre aux exigences de la HAS**
- **S'intégrer dans la démarche de développement durable de l'établissement**
- **Harmoniser les pratiques sur l'ensemble des établissements...**
- **Adapter et répondre à des contraintes de coûts d'incinération**

## LES POINTS D'ACTUALISATION EN 2013

- 1. Les Produits sanguins labiles non transfusés** doivent être renvoyés à l'Etablissement Français du Sang pour traçabilité et destruction.

*(Principes de Bonnes Pratiques Transfusionnelles – art L 1223-3 Code Santé Publique)*

- 2. Les déchets issus d'un patient auquel s'applique les précautions complémentaires contact ne sont pas considérés comme des DASRI mais comme assimilables aux ordures ménagères → circuit OM**

*(Précautions complémentaires contact – Consensus formalisé d'experts  
SF2H – Avril 2009)*

## LE RISQUE PROFESSIONNEL

- Le but est de n'exposer personne au risque biologique ni les « salariés producteurs » ni le personnel de l'ensemble de la filière ...collecte, transport, élimination → ces déchets doivent donc suivre une filière spécifique
  - emballage, entreposage, traitement et traçabilité

La gestion des déchets dans nos établissements respectifs est inhérente au mode d'élimination...

# DASRI – QUEL RISQUE INFECTIEUX ?

## Risque de transmission d'un agent infectieux :

1. Par voie cutanéomuqueuse par **piqûre, coupure ou projection**,
2. Par contact direct cutané avec les déchets sur **peau lésée**.

L'application rigoureuse **des précautions standard** permet de prévenir le risque dans la majorité des situations

**Hygiène des mains**

**Port d'équipement de protections individuelles :**

*gants, lunettes, masques*

**Utilisation de matériels sécurisés (verrouillage)**



**EN PRATIQUE...**



# LES CONTENEURS À AIGUILLES

## AU PLUS PRÈS DU SOIN .....



Aiguilles,  
Epicrâniennes sécurisées ou non,  
Mandrins de cathéters courts,  
Guides de cathéters,  
Bistouris,  
Scalpels, lames, rasoirs,  
Sets de transfert avec leurs flacons,  
Pinces de sets à pansements,  
Petite verrerie (ampoules cassées, tubes en verre cassés),...

Identifier l'UF sur la boîte

Ne pas remplir au-delà de la limite

S'assurer qu'elle est bien fermée clic ...

## LES SACS JAUNES



- Poches de produits sanguins partiellement ou entièrement transfusés ainsi que les transfuseurs,
- Les containers à OCTP
- Déchets anatomiques non aisément identifiables,
- Protocoles spécifiques sur décision de l'Hygiène (en fonction de l'actualité épidémiologique).

→ Identifier l'UF et date mise en route

**Hors protocole Tri des DASRI, les sacs jaunes sont utilisés aussi pour :** déchets issus de l'utilisation des cytostatiques.



## LES ECOBOX

- Bocaux d'aspiration
- Pleurevac
- Redons

Identifier UF et date mise en route

Adapter la taille aux besoins

**Attention** ne doit pas être ni mouillé , ni souillé !!!

**Hors protocole Tris des DASRI, les Ecobox sont utilisés aussi pour :**

- patients ayant subi un examen isotopique (noter le symbole **R** dans un triangle)
- services spécifiques (Oissel, Boucicaut).

## LES SACS À ORDURES MÉNAGÈRES



- Les changes et protections,
- Les serviettes hygiéniques,
- Les essuie mains,
- Les dispositifs à lavements,
- Les sondes vésicales et les poches de recueil d'urine,
- Les déchets issus des pansements,
- Les cotons et compresses usagées,
- Les tubulures et poches de perfusion usagées.....
- Les flacons en verre non brisés à protéger dans un cartonnage

- **La Direction de la Logistique dans le cadre du marché de la gestion des déchets a choisi de favoriser certaines filières d'élimination:**

- **Pour les Services de Soins**

- Le tri des DASRI

- Le tri des OM

- Le tri des piles

- Le tri des cartons et films plastiques

- **Pour faciliter le tri dans les services de soins des outils sont mis en place**

- Support double pour les DASRI/OM

- Des contenants à piles

- Des bennes identifiées par couleur et logotées

- Des affiches apposées dans les locaux déchets rappelant les règles de tri

- Des réglettes de tri

## ÉLIMINATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

### Même circuits pour les produits pharmaceutiques

Conteneur OCTP (piquant tranchants..)

Sac jaune ou Ecobox (MDS entamés, partiellement administrés ..)

**Seuls les médicaments non administrés et non entamés** doivent être retournés à la pharmacie sauf traitements personnels du patient les autres sont éliminés en DAOM

sauf stupéfiants ou assimilés → pharmacie centrale

**GEDI 31251**

## ÉLIMINATION DE DÉCHETS SPÉCIFIQUES

### ● **Stimulateurs cardiaques et neuro. et pompes**

Retrait puis nettoyage par immersion dans un bain pré-désinfectant nettoyant

Envoyé selon procédure avec feuille de conformité à la pharmacie GEDI 10921

### ● **Élimination des déchets radioactifs**

Zone de décroissance IBC suivie par un logiciel

## GE



Les DASRI sont collectés en service, entreposés dans les GE puis incinérés.

## BENNES



Les ordures ménagères sont collectées en service, entreposées dans les bennes, compactées puis incinérées.



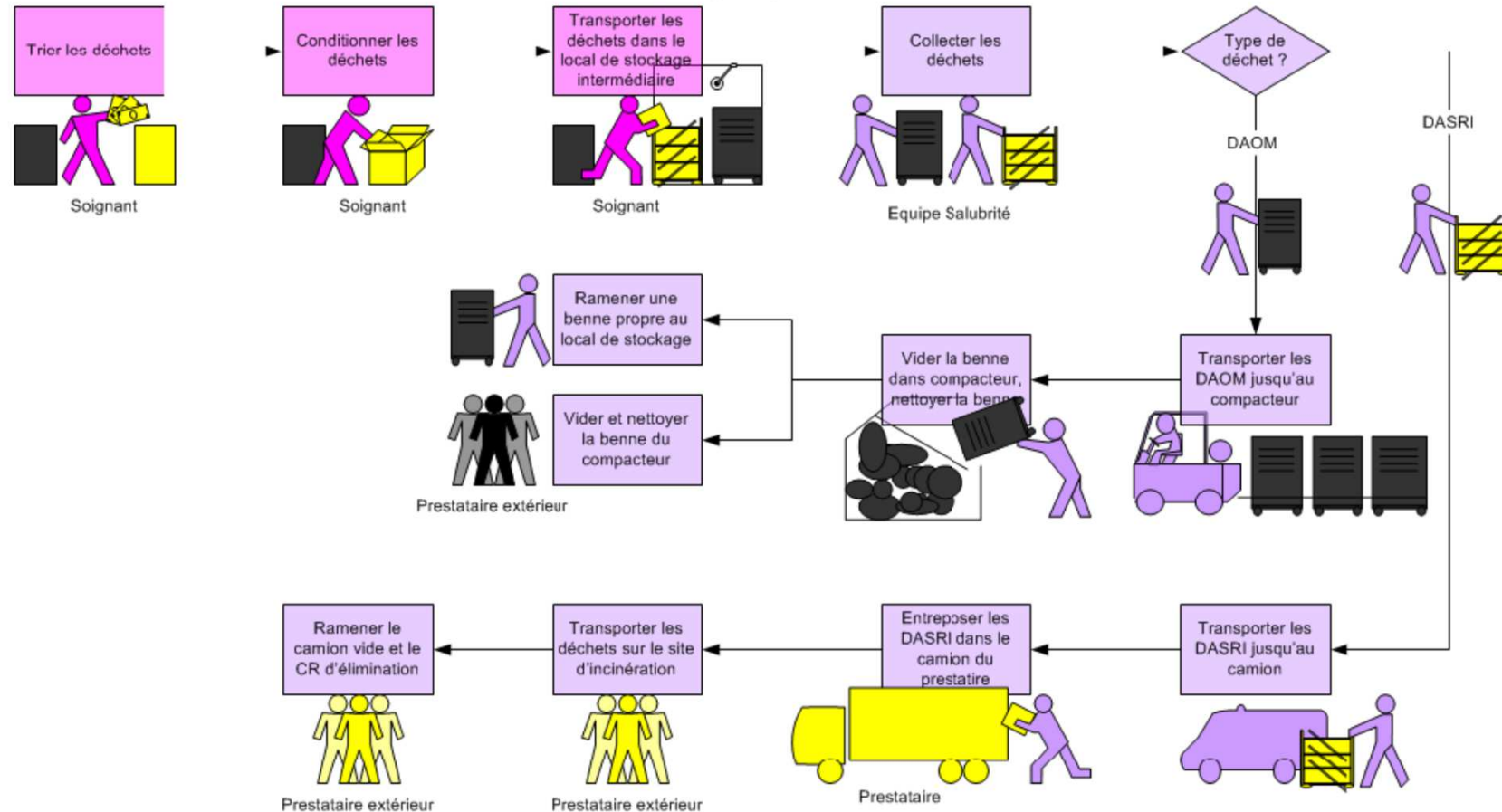
**Site de Charles Nicolle**

Local mixte DAOM/DASRI :

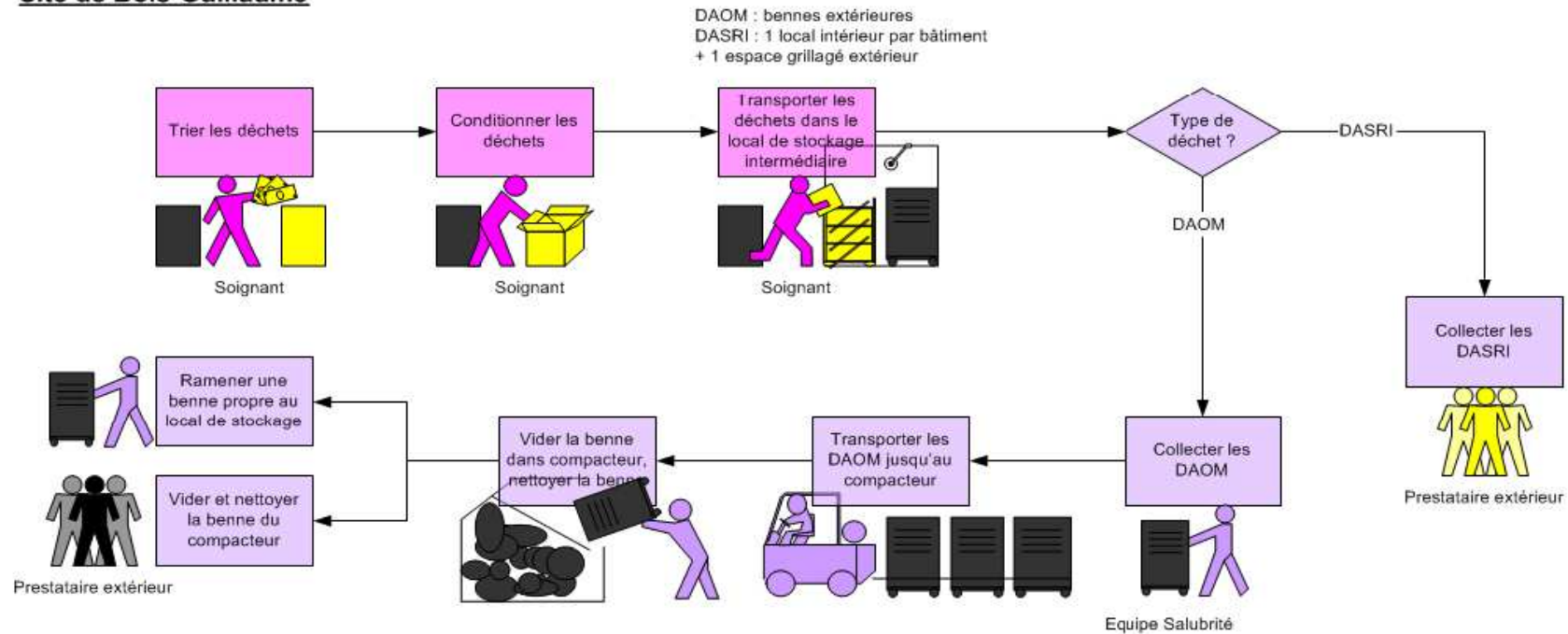
- au sein du service et dont la conformité est satisfaisante : Dévé 2
- au sein du service et dont la conformité n'est pas satisfaisante : Dévé 1
- en sortie de monte-charge : Dévé 1, Derocque
- au sous-sol : pour les blocs de Derocque

Local séparé DAOM/DASRI :

- au sein du service : PME (accès salle des naissances)
- à l'extérieur du service (dehors) : Pédiatrie



**Site de Bois-Guillaume**



**Sites de Saint Julien, Boucicaut, Oissel**



## LES RECYCLABLES

### ● Tri par les services des déchets recyclables

- Piles – dépose dans les contenants à piles au sein des services et appel des agents salubrité pour collecte.(D3E)
- Cartons et films plastiques – dépose par les services des cartons **PLIES** et des films plastiques dans les bennes à couvercle bleu dans les pièces déchets.
  - Collecte par les agents de la salubrité.



## ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- Les déchets sont orientés sur le site du SMEDAR et éliminés ou recyclés selon les filières spécifiques .

*(DM contenant isotopes, PAH identifiables, dispositifs type PM ...)*

# LE GROUPE RUDOLOGIE

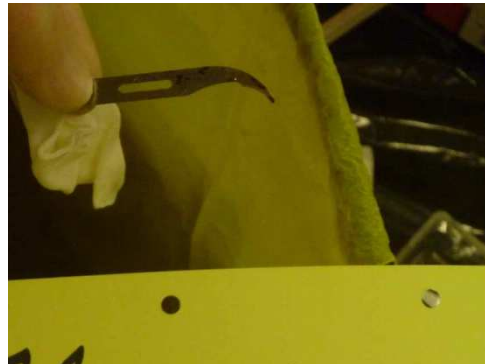
- **Groupe pluridisciplinaire créé en 2012,**  
La gestion et le respect du tri et des circuits sont des critères incontournables lors de **l'accréditation.**
- **Objectif : améliorer le tri des DASRI.**

# LE GROUPE RUDOLOGIE SUR L'ÉTUDE DES DASRI

142 contenants ouverts (photos, pesée, site , UF).



des erreurs de tri,  
des gaspillages,  
des erreurs dangereuses.





**1<sup>er</sup> Audit réalisé en 2012 → 62,5% d'erreurs**

**Nouvel audit en 2015 sur les services identifiés comme  
problématiques -→ des résultats encore décevants**

- **En 2018 nouvel audit réalisé à partir des fiches  
d'autoévaluation (Gedi 10423)**

*Trop d'emballages retrouvés dans les DASRI - → coûts +++*

*Défaut de sécurisation / flacon de verre*

*aiguilles recapuchonnées*

*limite de remplissage containers dépassée*

*défaut d'identification*

*Ecobox souillé non reconditionné - → surcoût*

## CE QUE CELA COÛTE ...

### ● Erreur dans le tri

#### ● DASRI/OM

- Risque de blessure par piqûres ou coupures pour les agents de collecte et /ou le personnel des services de soins

#### OM/DASRI

- Coût d'élimination 4 fois supérieur

### ● Erreur dans la dépose

#### Carton/OM

- Coût d'élimination – pas de valorisation

### ● Attention:

les GRV DASRI ne sont pas des bacs à linge

les sacs DASRI ne doivent pas être mis dans les sacs à linge

**Au delà de l'aspect financier, les erreurs dans la dépose ou le tri des déchets à la base sont préjudiciables et dangereuses pour les agents qui vont déposer les déchets dans les pièces et les agents de collecte.**

.../...

• sans parler .....

des coûts engendrés par

- ↑ des AES / AEV (↑ charge virale Hép.C)
- Coût des suivis, des TTTs
- coût psychologique....













Piè





# LA COMMUNICATION AUTOUR DE CE PROTOCOLE ET DES AUTRES ....

## 🔗 Quiz :

Page Accueil Intranet / Espace Quiz / Trions nos déchets avec Louison

## Déchet → Tri



Bocal contenant des liquides biologiques



Piquant-coupant tranchant



Poche de sang après transfusion

Seuls ces déchets sont des Dasri

Les autres déchets vont en sac gris

**Protocoles associés sur Gedi**

Dasri	6240
Biologie, salle de naissance, bloc opératoire	6247
Cytostatique	6241
Radioactivité	4947
Médicament	6242-6243-6244

\* Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Contact : [rudologie@chu-rouen.fr](mailto:rudologie@chu-rouen.fr)



## REFERENCES PROTOCOLES

<b>TRI DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS</b>	
	GEDI 6239, AFFICHE 15757,
<b>TRI DES DASRI</b>	GEDI 6240, BO 6247, Plaquette DASRI 12107
<b>TRI DES DECHETS / RADIOACTIFS / MEDICAMENTS / stimulateurs / Pièces anatomiques</b>	4947 6242, 6241 077 et 10921 16122
<b>BON USAGE DU CONTENEUR objets coupants, tranchants, piquants</b>	20117
<b>REGLETTE DE TRI VIDEO</b>	287

## CONSTAT

Des progrès importants ont été réalisés grâce à la volonté de tous.

Les efforts doivent être maintenus **au quotidien**

Nous devons continuer à œuvrer pour la modification de nos pratiques afin de nous inscrire durablement dans la politique **de développement durable** dans laquelle l'établissement s'est engagée.

*nous comptons sur vous ...*



## CONCLUSION

*Juste pour info ...coût de la tonne*

*OM = 100€                      DASRI = 480 < x > 1000 euros /HT/tonne*

*AEV ≈ 500 € + mise en place TPE*

## LES CONTACTS

- **La Direction Logistique**  
Mme DURAND – 60 332  
Mr GOPOIS – 06 87 92 52 96 (68692)
- **La Fédération d'Hygiène**  
Les infirmières hygiénistes référents – 68 882
- **La Médecine du travail**  
Mme LANCELEVEE – 68 041 - 68927
- **Le Développement Durable**  
Mme AUTARD – 60 107
- **La Direction de la Qualité**  
66 838